

L'ALLEMAGNE ET L'ITALIE.

Il n'est ni facile ni agréable d'écrire un article sur des points d'interrogation.

C'est cependant à cela qu'on est réduit quand on veut parler des relations actuelles de l'Allemagne et de l'Italie. En même temps, la question a une si grande importance pour l'Europe tout entière et pour notre politique intérieure, qu'on ne peut s'abstenir d'y réfléchir et d'en parler.

Que veut faire pour le Pape le chancelier de l'Empire d'Allemagne? Voilà ce que l'on se demande. Nul, j'imagine, sauf peut-être le chien de M. de Bismarck, ne pourrait répondre à cette question. Mais ce que l'on peut examiner, comme des données du problème, ce sont les situations actuelles dans les différents pays et les intérêts en présence, sinon en conflit.

Un premier fait est celui-ci. Le Vatican est plein d'espoir. Ceux qui y sont admis trouvent des visages rayonnants. On y prend volontiers un air mystérieux pour cacher l'explosion des joies trop vives et des perspectives trop rapprochées : Non, non, ce n'est pas encore pour demain. Il faut savoir attendre. Mais de grands évènements se préparent. ROME EST FATALE. Un de nos ennemis, Sella, l'a avoué. Dieu n'abandonnera pas son vicaire. Le Pape sera de nouveau roi. L'usurpateur ne restera pas dans la capitale, qui doit appartenir au Pontife pour appartenir, en réalité, au monde catholique. La maison de Savoie portera la peine d'un attentat contre le droit des gens qui était, en même temps, un sacrilège!

Voici un autre fait non moins certain. La question romaine, qu'on croyait résolue, ne l'est pas, et tant que le Pape restera à Rome, ou que Rome restera catholique, elle ne le sera pas. M. Renan écrivait récemment, dans son volume sur Marc-Aurèle, que le catholicisme finirait, comme le paganisme dans les campagnes éloignées, où la lumière de la civilisation ne pénètre pas, et nos amis les libéraux répètent volontiers que le papisme est mort et qu'il ne s'agit plus que de lui creuser une tombe. Il se peut que tel soit le sort réservé au catholicisme dans le cours du *xx^e* siècle, malgré les prédictions de Macaulay ; mais, en ce moment, le Pape et le culte dont il est le chef sont en Europe une grande puissance avec laquelle il faut compter.

Le Pape, par les évêques et les curés, fait voter à sa guise la moitié ou le tiers de la population, comme en Belgique, en Espagne et même en France, ou presque toute la population, comme en Tyrol et en Irlande. Il a dans sa main certaines provinces des empires protestants ou schismatiques, par exemple, les provinces rhénanes et l'Alsace, en Allemagne, et la Pologne, en Russie. Le moment peut donc toujours venir où soit un souverain, soit un ministre constitutionnel ait intérêt à acheter l'appui du Pape en lui rendant service. Supposez Henri V rétabli en France, et aussitôt, si l'Europe le lui permet, il s'efforcera de restaurer le Pape et de défaire l'Italie. Les catholiques disposent, au Parlement allemand, de cent dix voix et, par conséquent, la majorité dépend toujours de leur appoint. Comment un ministre, obligé de se servir du mécanisme parlementaire, ne tiendrait-il pas compte de cet important rouage ? Ces faits peuvent nous être désagréables, à nous, amis de l'Italie et de la liberté ; mais il vaut encore mieux les constater et les étudier que de se faire illusion à cet égard. En résumé, la papauté et l'influence dont elle dispose sont une grande force au milieu des complications de la politique européenne, et la papauté à Rome, revendiquant le pouvoir temporel, est un danger permanent pour l'unité italienne. « C'est une épine dans notre flanc, » vous diront tous les Italiens sensés — et une

très grosse épine — qui, sans cesse, menace d'amener une inflammation.

J'arrive au point capital : l'attitude de l'Allemagne. Ici, les obscurités commencent. Que le prince de Bismarck ait fait apporter au Pape de bonnes paroles, on ne peut en douter. Tout le prouve : l'attitude du Vatican, la mission de M. de Schlæsser et surtout la dépêche toute récente du ministre des affaires étrangères d'Italie à l'ambassadeur italien à Berlin. Mais jusqu'à quel point les actes suivront-ils les paroles ? Pour répondre, tout ce que l'on peut faire, c'est de se demander quel est le véritable intérêt de l'Allemagne dans la question.

Combien sont changeants aujourd'hui les desseins des hommes d'État les plus éminents ! Il n'y a pas cinq ans, l'Allemagne trouvait que le Pape était trop défendu par la « Loi des garanties ». Elle ne pouvait plus l'atteindre d'aucune façon, puisqu'il était placé sous la garde de l'Italie. Elle demandait alors la revision de la Loi des garanties, non en faveur du Pape, mais contre le Pape, et aujourd'hui, assure-t-on, elle demande tout le contraire.

M. de Bismarck a intérêt à s'assurer les voix du centre catholique dans le Parlement, afin de se faire une majorité et d'arriver ainsi à l'adoption de ses réformes économiques. Il a aussi intérêt à gagner l'appui du clergé en Alsace, afin d'y assoupir l'hostilité contre l'Allemagne. D'instinct, le grand chancelier n'aime pas le régime parlementaire ; l'Église catholique ne l'aime pas davantage : nouveau point de contact. Enfin, le *Kulturkampf*, au point de vue de M. de Bismarck, était évidemment une méprise.

Au moment où commençait la lutte et où on votait les Lois de mai, je demandai à M. de Balan, l'éminent ministre d'Allemagne dont Bruxelles a si vivement regretté la mort prématurée, quels pouvaient être les motifs qui poussaient le gouvernement de Berlin à entrer dans cette voie. Voici le sens de ce qu'il me répondit : Les catholiques ne se rallieront jamais franchement à un empire dont le chef est un souverain protestant. Au fond du cœur, ils resteront les

alliés de Rome et de l'Autriche. Les vœux de ces deux puissances seront toujours de placer la couronne impériale germanique sur la tête d'un souverain catholique, c'est-à-dire sur celle de l'empereur d'Autriche. Tôt ou tard, il faudra lutter contre la hiérarchie catholique, afin de former un clergé national et des populations dévouées à l'Allemagne nouvelle. S'il en est ainsi, mieux vaut commencer le combat sans tarder. C'est la tactique qui a valu la victoire à nos armées en 1870. En outre, actuellement, le sentiment patriotique est très exalté. Nous y ferons appel. Il est impossible que nos races germaniques, fières de leur origine, de leur illustration littéraire, de leur science et de leurs succès militaires, continuent à se courber sous le joug de quelques prêtres étrangers et d'un vieillard italien.

Je me rappelle que je me permis de répliquer, à M. de Balan, à peu près ce qui suit : Il me semble que vous ne connaissez pas encore bien les catholiques, quoique vous puissiez les voir à l'œuvre chez nous. Ils sont Romains avant d'être Belges, Français ou Allemands. Vos lois de compression sont insuffisantes. Vous irriterez, vous ne dompterez pas. Je ne répéterai pas ce qu'on affirmait autrefois : que l'État est impuissant dans le domaine religieux. Les Espagnols ont bien prouvé le contraire dans les Pays-Bas. Sans le glaive du duc d'Albe et sans les supplices de ses bourreaux, la Flandre serait restée acquise à la Réforme. Mais la force n'arrive à ces résultats qu'à condition d'employer, sans pitié, le fer et le feu, ce que ne permet plus la douceur de nos mœurs. Vous céderez avant que Rome ne cède. Peu de temps après, je reproduisis cette conversation dans un article du *Fortnightly-Review*, et si je le rappelle ici, c'est parce qu'elle me paraît résumer encore la situation actuelle.

L'application des Lois de mai avait amené une situation qu'on a peine à se figurer. L'an dernier, ayant passé quelques jours dans le village de Canzen, aux bords de la Saar, j'y trouvai trois des villages environnants sans curés. Le dimanche, les habitants de ces villages accouraient à Canzen pour assister à la messe et, comme l'église était trop

petite pour les contenir tous, la foule se pressait tout autour, en plein air, écoutant de loin les chants religieux, la tête découverte. On se serait cru revenu au temps de la terreur en France. Si le *Kulturkampf* avait continué, bientôt les cérémonies du culte catholique auraient été complètement supprimées et des prêtres déguisés auraient dû apporter, en secret, les secours de leur ministère aux fidèles. Il est certain que ni l'empereur, ni M. de Bismarck, qui considèrent la religion comme la base de l'État, ne pouvaient laisser arriver les choses à cette extrémité où tout culte extérieur aurait cessé dans les provinces catholiques. Donc, tôt ou tard, M. de Bismarck devait être amené à mettre fin au *Kulturkampf*. Ceci sera déjà une concession considérable au parti catholique. Elle suffirait probablement pour le rallier définitivement. Mais M. de Bismarck ira-t-il plus loin : fera-t-il quelque chose pour changer la situation du Pape ?

Le problème se pose ainsi : que peut faire le chancelier ? que peut concéder l'Italie ? La question est d'une gravité exceptionnelle, car il est impossible, comme nous le démontrerons, de rien obtenir de sérieux de l'Italie, autrement que par la guerre. A la première question je répons sans hésiter : M. de Bismarck peut faire ce qu'il jugera bon. Quand, dans le dernier rescrit royal, le chancelier faisait réclamer le pouvoir suprême par l'empereur, il ne faisait que constater un fait. Le roi de Prusse, empereur d'Allemagne, n'a jamais admis l'intervention des Chambres que comme un contrôle, non comme le pouvoir dominant. Le Parlement peut refuser sa sanction aux projets de loi qui lui sont présentés. Il peut même — en théorie — refuser de voter le budget et amener ainsi le gouvernement à composition. Mais on peut affirmer qu'en pratique ce moyen extrême serait sans effet. Le gouvernement dissoudrait la Chambre et continuerait paisiblement à percevoir les impôts et à payer les services en invoquant le service public. Cela s'est vu, à différentes reprises, même en Danemark, où le pouvoir populaire est fort et le pouvoir royal faible. Quelle ressource resterait-il alors au Parlement ? Le refus de l'impôt et l'appel à la force pour

défendre la Constitution violée ? Je ne pense pas qu'en Allemagne il existe un homme sensé qui osât conseiller cette épreuve.

Nous ne devons pas, nous, amis de la liberté, nous faire d'illusions. Une grande armée bien disciplinée et le régime parlementaire exerçant, en réalité, le pouvoir, sont deux choses contradictoires. Elles peuvent coexister là où le souverain acquis aux idées du gouvernement à l'anglaise le tolère, comme les deux rois modèles qui ont gouverné la Belgique. Mais, sauf en Angleterre et aux États-Unis, le régime parlementaire ne fonctionne que par la tolérance du souverain. Supposez un conflit entre la royauté et le Parlement, le roi peut réduire les Chambres à l'impuissance et, s'il le faut, les supprimer, en faisant appel au dévouement de l'armée. Que Dieu préserve la France d'un général victorieux, car la République serait à sa merci. On ne peut pas s'asseoir sur la pointe des baïonnettes, dit-on. Fort bien, mais on y empale d'abord ses adversaires et, alors, le siège peut ne pas être trop inconfortable. — Mais c'est ouvrir l'ère des coups d'État et des révolutions ? Sans doute, mais celui qui fait le coup d'État ne prévoit jamais la révolution :

En tout cas, ce qui est certain, c'est que l'empereur Guillaume entend garder ses ministres, malgré toutes les majorités contraires, et que ces ministres peuvent faire tout ce qui leur convient, surtout en ce qui concerne la politique étrangère où, jusqu'à présent, ils n'ont pas, semble-t-il, trop mal réussi.

Il faut ajouter que, dans le débat au sujet des réformes économiques, le peuple a dû être du côté du gouvernement et non avec les libéraux.

Lorsque, dans le discours du trône, ce vieux guerrier, l'empereur, s'est levé pour proclamer, en termes émus et solennels, que le premier devoir de la royauté et du parlement est de s'occuper d'améliorer le sort des classes laborieuses, il se faisait l'écho des paroles évangéliques et il reproduisait, presque mot pour mot, la phrase fameuse du réformateur Saint-Simon. Quand M. de Bismarck a proposé d'augmenter

l'impôt sur le tabac, afin de doter largement la caisse de retraite des travailleurs, on a crié au socialisme ! Quoi de plus légitime cependant que de taxer une consommation de luxe qui, de plus, est nuisible, pour secourir les ouvriers brisés par une vie de durs labeurs !

Louis XIV a élevé, à Paris, un palais aux invalides de la guerre. Le monde a applaudi. L'Angleterre a construit, à Greenwich, un autre palais pour les invalides de la marine. On ne tarit pas en éloges. M. de Bismarck propose de créer les invalides du travail, et on lui jette la pierre ! Est-ce que ceux qui usent leurs forces pour procurer aux hommes du bien-être sont donc moins dignes de faveur que ceux qui ont mission de les tuer ? — En résumé, appuyé sur les sympathies de son souverain et de la masse du peuple, on peut affirmer que le chancelier ne rencontrerait chez lui nul obstacle sérieux à l'accomplissement de ses desseins. Si donc il voulait imposer sa volonté à l'Italie, même par les armes, il ne serait pas impossible que l'Autriche l'y aidât, et avec le sentiment d'irritation qui domine en ce moment en France contre l'Italie, ce n'est pas elle qui ferait la guerre pour défendre sa voisine.

Mais est-il probable que tel soit le projet du chancelier ? Il ne le semble pas. Tout d'abord, ce serait briser l'épée de l'Italie que l'affaire de Tunis a mise entre les mains de l'Allemagne. La France a commis la faute d'accepter ce dangereux cadeau des mains de lord Salisbury, manifestement d'accord avec le prince de Bismarck. L'occupation de Tunis a vivement froissé les susceptibilités de l'Angleterre et surtout de l'Italie. Puisque malheureusement on en est réduit à faire ces odieux calculs, il faut bien reconnaître que tout ce qui éloigne certaines puissances de l'alliance française fortifie la situation de l'Allemagne. Si l'Allemagne se retournait contre l'Italie, tout le profit que lui a apporté l'affaire de Tunis serait perdu.

Il y a plus : dans les complications très sérieuses que peut amener le mouvement national qui commence en Égypte, l'Allemagne peut tirer bon parti de l'action de l'Italie. D'une

part, le Sultan, se sentant appuyé par l'Allemagne, encourage les revendications de l'armée et des notables égyptiens. D'autre part, l'Angleterre et la France désirent maintenir, aux bords du Nil, une influence prépondérante, la première dans l'intérêt du canal de Suez, la seconde dans l'intérêt des créanciers de la dette égyptienne. Si cette prépondérance était complètement méconnue par les Égyptiens, les deux puissances occidentales seraient, sans doute, très disposées à intervenir. Les autres grandes puissances, et surtout l'Allemagne et la Russie, n'y consentiraient que difficilement. Ce serait le moment de mettre en avant les réclamations de l'Italie, qui seraient fondées sur des motifs sérieux : premièrement, parmi les étrangers habitant l'Égypte, les Italiens sont les plus nombreux ; en second lieu, l'Italie est une puissance exclusivement méditerranéenne et, en outre, c'est celle qui est la plus rapprochée des côtes de l'Égypte : les destinées de ce pays ne peuvent donc lui être indifférentes. Dans les affaires d'Orient, la Turquie et l'Italie sont, par conséquent, pour l'Allemagne des facteurs dont elle ne peut méconnaître l'importance.

Le voyage récent du roi Humbert à Vienne fait croire aussi que le gouvernement allemand ne peut nourrir à l'égard de l'Italie de sinistres desseins. Dans ses plans, il devrait avoir pour complice l'Autriche. Or, peut-on supposer que l'empereur François-Joseph aurait accueilli de la façon la plus cordiale son « bon frère » Humbert, pour l'égorger peu de mois après ? C'est au temps de Macbeth qu'il faudrait emprunter ces sombres complots et ces noires trahisons. Cela n'est plus de notre époque.

Supposons un moment cette chose absurde et monstrueuse, l'Allemagne déclarant la guerre à l'Italie pour restituer au Pape son pouvoir temporel. La chose est faite. L'Italie est vaincue. Le soi-disant successeur du Prince de la paix, de celui qui a dit : Celui qui se sert de l'épée finira par l'épée, le Pape, a reconquis ses États au prix d'une guerre atroce. Il règne sur les débris de sa patrie et sur les cadavres de ses compatriotes morts pour la défendre. Il ne pourrait se main-

tenir un moment face à face avec les Italiens. Les femmes et les enfants des victimes, les pierres mêmes se lèveraient contre lui. Il ne resterait à Rome que protégé par les baïonnettes des Prussiens. Il ne pourrait s'en écarter d'un pas. Il serait bien plus prisonnier alors, menacé sans cesse par la vengeance des Italiens, qu'il ne l'est aujourd'hui, défendu comme il l'est par la Loi des garanties. La restauration du trône pontifical, par les armes des hérétiques, serait en opposition avec les lois de l'histoire. Cette restauration ne pourrait durer.

Le Vatican paraît se soucier fort peu des haines que doit faire naître, chez tout bon patriote, son alliance avec l'étranger pour asservir et déchirer la patrie commune. Et cependant, c'est du sein même du clergé que sortiraient peut-être les protestations les plus irritées. Voici ce que deux prêtres disent à ce sujet :

M. Périn, dans un écrit bien digne d'attention ¹, comme tout ce qui sort de sa plume éloquente, cite des extraits de lettres adressées par La Mennais à son ami de Coux, professeur d'économie politique à l'Université de Louvain. Dans ces lettres, La Mennais accuse le souverain pontife de connivence avec l'absolutisme des rois. Profondément irrité, il dit que, pour augmenter leur puissance, les papes trahissent la cause du peuple, qui est celle du Christ. M. Périn reproduit, à ce sujet, un passage des *Paroles d'un croyant*, qui, à vrai dire, pourrait servir d'épigraphe à l'histoire des négociations actuelles de l'habile Léon XIII.

Comment, dit un des rois-tyrans, détacher les peuples du Christ, qui, aux yeux de La Mennais, représente les idées de justice et d'égalité? « Écoutez-moi, continue ce roi : il faut gagner les prêtres avec des biens, des honneurs, de la puissance.

« Et ils commanderont au peuple, de la part du Christ, de nous être soumis en tout, quoi que nous fassions, quoi que nous ordonnions.

¹ *Le modernisme dans l'Église*, d'après des lettres inédites de La Mennais, par Charles Périn, correspondant de l'Institut de France.

« Et le peuple les croira, et il obéira, par conscience, et notre pouvoir sera plus affermi qu'auparavant. »

Et tous répondirent : « Il est vrai ; gagnons les prêtres du Christ. »

Dans une de ces lettres, datée du 11 octobre 1833, La Mennais a un mot terrible pour ceux qui conspirent avec l'étranger : « Nicolas est leur dieu, ils l'adorent ; ils l'invoquent à genoux. Je disais à l'un de ces gens-là : « Celui qui désire l'étranger, celui qui l'appelle pour lui livrer sa patrie, j'ai pour lui les mêmes sentiments que j'aurais pour l'homme qui ferait v..... sa mère par un cosaque. » Le Vatican songe-t-il que les Italiens pourront un jour éprouver à son égard des sentiments semblables ?

Écoutez maintenant comment parle un autre prêtre, doux et modéré autant que La Mennais était acerbe et violent, le Père Curci, longtemps la lumière et la gloire de la Société de Jésus. Sa thèse est celle de La Mennais ; seulement, il n'a en vue, lui, que le bien de l'Église, et non la liberté des peuples. Il prouve par des faits que, pour conserver leur pouvoir temporel, les papes ont sacrifié la justice et même les véritables intérêts de la religion catholique : « Dans ces derniers temps, dit-il, par l'effet du déclin du sentiment religieux, le respect dû à la justice universelle a été mis en oubli. Les souverains pontifes, pour conserver le temporel, grâce à la protection des souverains, bien chèrement achetée, ont dû souvent sacrifier le spirituel aux dépens même de leur propre dignité et de la justice, montrant ainsi que cette souveraineté temporelle, donnée de Dieu, comme on le prétend, pour garantir leur liberté, est devenue, en beaucoup de cas, par suite de la méchanceté des hommes, un instrument de servitude. La plus grande iniquité commise par le Saint-Siège au siècle passé, et la plus indigne bassesse dont il s'est rendu coupable en ce siècle-ci sont dues à cette cause. » Cette iniquité, d'après le Père Curci, c'est la suppression de l'ordre des Jésuites par le pape Ganganelli. Quant à la « bassesse » récente, voici comment il en parle : « Mon front de catholique et de religieux tout dévoué au Saint-Siège rougit

de honte en lisant, en 1871, dans un journal allemand, la lettre envoyée par le Vatican au roi Guillaume de Prusse, quand celui-ci, victorieux à Versailles, dictait ses volontés à « la fille aînée de l'Église », vaincue, humiliée, souillée et dépouillée de deux de ses plus nobles provinces. On le félicitait pour ses victoires, on saluait la couronne impériale, cette couronne créée par les papes pour le soutien de l'Église catholique, usurpée maintenant par le chef et le représentant de l'hérésie luthérienne. Mais on espérait avoir son appui pour recouvrer le pouvoir temporel. En ceci, l'aveuglement politique surpassait encore la bassesse morale. J'envoyai cette lettre, attribuée au Pape, à Antonelli, pour qu'il la fit aussitôt démentir; mais il me répondit de n'en parler à personne ¹. »

Si des prêtres tout dévoués à l'Église, comme l'était encore La Mennais, en 1833, et comme l'est certes aujourd'hui le Père Curci, s'expriment ainsi, quels seraient les sentiments du peuple italien, le jour où il verrait les armées du Nord envahir l'Italie et occuper Rome, guidées et bénies par le Pape?

Ce ne serait pas la première fois, dira-t-on, que la chrétienté aurait assisté à pareil spectacle. Que de fois, depuis le moyen âge jusqu'à Napoléon III, les papes n'ont-ils pas appelé l'étranger pour refaire leur pouvoir et défaire l'Italie! Tous les grands écrivains de l'Italie, depuis Dante, l'ont dit, si jamais leur pays n'a pu conquérir son unité, malgré les indications de la nature et les aspirations des populations, c'est par la faute de la papauté. Rien n'est plus vrai; mais maintenant la différence est grande et les temps sont bien changés. L'unité italienne a vécu. Le sentiment national est né. Le pape qui aurait tué l'Italie, avec l'épée de l'étranger, ne pourrait vivre en paix à Rome.

Jamais le gouvernement allemand ne voudra tenter une entreprise dont le succès définitif est impossible et dont les conséquences désastreuses pour l'Europe et, avant tout, pour l'Église elle-même seraient incalculables.

¹ *La Nuova Italia ed i vecchi Zelanti*, p. 78.

Mais, tout au moins, l'Italie ne peut-elle faire certaines concessions? Ne peut-elle améliorer une situation que Léon XIII déclare « intolérable »? Les projets d'accommodement ne manquent pas. Il en est deux qui attirent l'attention, parce qu'ils émanent, semble-t-il, d'écrivains qui ne parlent pas seulement en leur nom. Les deux écrits dont il s'agit sont intitulés, l'un : *La situation et le dernier mot sur la question romaine*, Paris, 1881, l'autre, *Il Papa e l'Italia*, Roma, 1881. La première de ces publications, celle qui est écrite en français, s'efforce de démontrer que l'Italie n'a pas pu et ne pourra jamais accomplir ce à quoi elle s'est engagée, c'est-à-dire garantir au Pape une indépendance réelle. Tant qu'il sera privé du pouvoir temporel, il n'est pas libre. L'auteur réclame donc l'intervention des grandes puissances. La seconde brochure, écrite en italien, condamne énergiquement les vœux des « impatientes », « qui invoquent le glaive de l'ange exterminateur pour anéantir les ennemis de Dieu ». Cet « ange exterminateur », qui apparaîtrait probablement sous la forme d'un hulan prussien, n'est pas de son goût. L'armée étrangère, dit-il avec beaucoup de raison, qui viendrait détruire l'Italie et restaurer le pouvoir temporel, partirait un jour, et alors la révolution renverserait aussitôt le siège pontifical. L'auteur ne peut admettre, avec le Père Curci, que Dieu a « voulu » la chute du pouvoir temporel. Il l'a « permis », mais pour un temps seulement. Jamais le Pape ne renoncera aux droits qu'il a reçus en dépôt de ses prédécesseurs : ce serait trahir l'Église, cela est impossible. Les faits du 13 juillet et du 7 août ont trop prouvé que la Loi des garanties n'offre pas au Pape de sécurité réelle. Or, tant que celle-ci ne sera pas assurée, celle de l'Italie ne le sera pas davantage. Donc il faut réconcilier les deux puissances. Comment? Rien de plus simple. Que l'Italie se choisisse une capitale *meno pericolosa*, moins périlleuse, et qu'elle entame, en même temps, avec le Saint-Siège des négociations pour arriver à un *modus vivendi*, évitant à l'avenir tout conflit. « Alors, en se retirant de Rome fatale, elle y laisserait régner le vieux Pontife, que le monde entier vénère,

redevenu alors le chef indépendant et libre de deux cents millions de catholiques. Et ainsi se réaliserait admirablement, pour le plus grand honneur et avantage de la nation italienne, cet idéal historique des Guelfes, à l'époque des grandeurs communales : *Il Papa sovrano in Italia indipendente*, Le Pape souverain dans l'Italie indépendante. »

Voilà le rêve d'un ami du Pape qui n'est pas tout à fait un ennemi de l'Italie. Voici maintenant la réalité, dépeinte par un des hommes les plus clairvoyants, les plus spirituels et, en même temps, les plus modérés de l'Italie, Ruggiero Bonghi. Je le cite, non seulement parce que l'élégant traducteur de Platon, ancien ministre de l'instruction publique, expose les questions les plus délicates et les plus compliquées, de la façon la plus claire et la plus sensée, mais surtout parce que, rapporteur de la Loi des garanties, il en connaît, mieux qu'un autre, la portée et les avantages. Bonghi prouve à l'évidence que le gouvernement italien ne peut admettre ni la solution proposée par l'écrit français, à savoir une convention internationale, ni la solution de l'écrit italien : l'abandon de Rome capitale.

C'est précisément ce que M. Mancini a chargé M. de Launay d'exposer au gouvernement allemand¹.

¹ La dépêche adressée récemment à M. de Launay par M. Mancini, au sujet de la question romaine, a été publiée d'abord par un journal radical de Milan, *Il Secolo*, sans qu'on sache comment il en a obtenu copie. Dans ce document, M. Mancini donne à l'ambassadeur italien à Berlin les instructions nécessaires pour traiter, s'il y a lieu, les questions se rattachant à la situation de la papauté à Rome. Il établit, une fois de plus, le caractère exclusivement intérieur de cet objet. « Aucun ministère italien, dit-il, à quelque parti qu'il appartienne, ne saurait admettre la moindre immixtion étrangère dans une question que l'Italie est fermement résolue à considérer comme d'ordre strictement intérieur et comme relevant de la souveraineté nationale. »

Admettre une pareille immixtion, ce serait créer pour l'Italie un précédent trop dangereux. Une intervention serait d'ailleurs nuisible pour la papauté ; car elle provoquerait une réaction terrible du sentiment national. Si cependant le Pape se décidait, malgré tout, à quitter Rome, l'Italie, tout en déplorant cette résolution, ferait tout ce qui dépendrait d'elle pour en faciliter la réalisation et serait d'ailleurs heureuse de voir le pontife confirmer par son exil qu'il peut exercer l'autorité spirituelle là où un autre est investi de la puissance politique. M. Mancini rétablit la vérité des faits

La dynastie de Savoie n'est pas venue s'établir à Rome, par choix, mais parce qu'elle ne pouvait faire autrement. C'était le couronnement nécessaire de l'unité italienne. Bonghi rappelle, à ce sujet, l'opinion de M. de Cavour. Rome abandonnée au Pape sans l'appui des baïonnettes étrangères, c'était, à bref délai, le renversement du trône pontifical par l'émeute et la révolution. Il fallait donc choisir entre la république, l'intervention étrangère à perpétuité ou l'occupation par l'Italie, et c'est encore ainsi que le problème se pose. Pie IX lui-même l'avait, dit-on, compris un moment, en 1870. Il est absolument certain que si, demain, l'armée italienne évacuait Rome, le gouvernement de la curie ne durerait pas une heure. Il n'est pas un ami du Pape, s'il n'est pas aveuglé par l'enthousiasme de la foi, qui puisse le nier.

En outre, si le roi Humbert, quelque populaire qu'il soit et quelque digne qu'il soit de l'être, proposait au peuple italien d'abandonner Rome, il sacrifierait inutilement, non seulement cette popularité, mais probablement sa couronne. L'Italie doit conserver Rome capitale, dans l'intérêt de la papauté, non moins que dans celui de la royauté.

Une convention internationale pour régler la situation du Pape n'est pas moins impossible. Comme l'affirme Bonghi, il n'est pas un ministre, pas un membre de la Chambre, — pas un, — qui osât seulement songer à le proposer au Parlement. D'ailleurs, que de difficultés insurmontables! Qui intervendrait dans cette convention? L'Angleterre protestante, l'Allemagne luthérienne, la Russie schismatique ou MM. Gam-

qui se sont produits dans la nuit du 13 juillet et qui ont été provoqués, contre l'intention même de Sa Sainteté, par des cléricaux fanatiques.

Quant à l'agitation anticléricale qui s'est manifestée par les meetings contre la Loi des garanties, elle est superficielle, et le gouvernement lui a laissé un libre cours tant qu'elle s'est maintenue dans les limites de la légalité, parce qu'il doit respecter les libertés publiques et l'opinion des minorités : « Il n'est pas admissible qu'un accord et un rapprochement entre l'Italie et l'Allemagne, tel que le désirent les deux peuples, puisse avoir pour condition ou pour conséquence une modification de notre système libéral intérieur. Il n'est pas possible qu'il existe en Italie un gouvernement capable d'accepter une alliance à ce prix. »

betta et Freycinet au nom de la France, et M. Frère-Orban au nom de la Belgique? Reste l'Autriche. L'Italie peut-elle abandonner le contrôle d'un règlement intérieur à cette seule puissance? Mais elle en deviendrait la vassale. Mieux vaudrait lui restituer la Lombardie.

D'ailleurs, quelle serait la base de cette convention? Puisqu'il s'agit d'établir un accord entre le Saint-Siège et l'Italie, il faudrait au moins que le Pape y consentît. Or, il est manifeste qu'il ne peut accepter qu'une chose : la restitution de ses États. On est donc forcément ramené à la solution précédente, qui, ainsi que nous l'avons vu, n'aurait qu'un seul effet : déchaîner la révolution sur toute la Péninsule. On comprend que des ultramontains fanatiques le désirent. Mais est-il un gouvernement en Europe qui voulût assumer la responsabilité de provoquer de semblables tempêtes? Certainement, le gouvernement allemand, essentiellement conservateur, moins que tout autre.

Les solutions proposées sont donc de pures chimères ; car il ne se trouverait personne pour les proposer et personne pour les mettre à exécution.

Mais, dira-t-on, le Pape a déclaré que sa position était intolérable ; si donc, elle n'est pas modifiée à son avantage, il quittera Rome. M. Bonghi en doute. On a pu y songer au Vatican et même faire quelques préparatifs. Mais les gens sages de la curie auront réfléchi. Ils auront vu qu'une fois partis, il n'est pas bien certain qu'ils pussent jamais revenir, et ils préféreront leur prison, peinte par Raphaël et Michel-Ange, à l'ombre de Saint-Pierre, plutôt que la vie errante, sur les grands chemins de l'exil.

D'ailleurs, à moins d'aller se fixer dans une île déserte, la papauté et la cour romaine seraient nécessairement soumises aux lois et à la juridiction du pays où elles iraient s'établir. Elles seraient alors véritablement des sujets. Car, à coup sûr, aucun État n'accorderait au Pape l'équivalent de la Loi de garanties. Aujourd'hui, Léon XIII jouit encore de tous les droits de la souveraineté. Cette souveraineté ne s'exerce, il est vrai, que sur un palais, un jardin et une église. Mais elle

n'en existe pas moins et, étant une de sa nature, elle ne se mesure pas à l'étendue du territoire qui lui est soumis. Le prince de Monaco est souverain, au même titre que l'empereur de Russie ou le président des États-Unis. Partout ailleurs qu'au Vatican, le Pape n'est plus qu'un étranger, soumis à tous les règlements concernant les étrangers. Son indépendance sera donc infiniment moindre qu'à Rome maintenant, et il aura prouvé par le fait ce que lui et ses partisans nient obstinément, à savoir qu'il peut être libre dans l'exercice de son ministère, tout en étant simple sujet d'un État.

Ceux qui poussent le Pape à quitter Rome en espèrent deux résultats : un grand mécontentement à Rome même et un mouvement d'indignation dans le monde civilisé, d'où sortirait une croisade contre l'Italie.

En Italie, il y aurait des regrets sans doute, surtout de la part des marchands de chapelets bénits. Mais les amis de la liberté éprouveraient un sentiment de délivrance, et la masse de la population, Bonghi ne craint pas de l'affirmer, resterait absolument indifférente. Quant à l'étranger, je crois pouvoir dire que le départ du Pape ne créerait pas une commotion aussi grande que l'a fait la chute des affaires Bontoux.

La puissance du Pape est encore très réelle ; je l'ai montré plus haut ; mais — et en ceci je rends encore hommage à sa véritable grandeur — elle ne tient pas à la résidence de la papauté, mais à l'action qu'elle exerce sur les âmes.

Le départ du Pape serait-il un danger pour l'Italie en ce qu'il fortifierait le parti radical, comme le dit Bonghi, et comme paraît le croire aussi M. Cherbuliez, mais pour d'autres motifs ? Je n'oserais affirmer qu'il n'y a rien de fondé dans les prévisions de ces deux esprits si clairvoyants ; cependant, ce qui me paraît certain, c'est que, le Pape restant à Rome, des périls plus grands encore peuvent en résulter. Ces périls sont graves et peut-être imminents.

Et, tout d'abord, si les négociations du Vatican avec l'étranger, pour provoquer une intervention, devaient s'accroître davantage, qui peut dire quelles en seraient les fâcheuses conséquences pour ceux qui s'y seraient le plus compromis ?

Rappelons-nous à quelle exaspération arriva en France la fureur contre Marie-Antoinette, accusée d'appeler à son aide les armées des cours étrangères. Ce n'est pas d'une bouche révolutionnaire qu'est sortie cette effrayante prédiction : il faut qu'on le sache bien, avant qu'une armée ennemie n'occupe Rome, pour y restaurer le Pape, il ne restera plus au Vatican pierre sur pierre.

A chaque instant peuvent éclater les plus regrettables conflits. En ce moment, les *Zelanti* espagnols organisent, sous le patronage de certains évêques, un pèlerinage-manifestation qui se composera de plusieurs milliers de personnes. Leur seule présence à Rome sera considérée comme une provocation. Qu'arrivera-t-il s'ils leur prend fantaisie de défiler dans les rues, en poussant des cris de : *Vive le pape-roi!* comme l'ont fait les énergumènes qui faisaient cortège à la translation des restes de Pie IX? D'autres pèlerins d'Autriche, des provinces rhénanes et d'Irlande peuvent accourir en foule dans le même dessein.

Les ultramontains fanatiques n'ont qu'un but : provoquer des violences de la part de la population de Rome, afin de montrer que le Pape n'y peut recevoir, en sécurité, les fidèles qui viennent lui rendre hommage, et faire naître ainsi un différend entre leur gouvernement et le gouvernement italien.

Enfin, des vicissitudes de la politique intérieure en Italie; d'autres dangers peuvent aussi résulter. Actuellement déjà, les quatre cinquièmes des membres de la Chambre appartiennent à la gauche. Cette majorité a voté une réforme de la loi électorale, qui portera le nombre des électeurs de 600,000 à plus de 2,000,000. Les nouveaux électeurs appartiendront principalement aux classes inférieures des villes et des bourgades, car l'une des conditions du droit de vote est d'avoir fréquenté, pendant quelque temps, une école primaire et cette clause écartera des urnes beaucoup d'habitants des campagnes. Quels seront les résultats de la réforme? Très probablement de fortifier singulièrement le parti radical, en décimant encore les rangs, déjà si peu nombreux, du groupe modéré.

L'abstention complète du parti catholique, qui maintient le mot d'ordre reçu de Pie IX : *Ni elettori, Ni eletti*, affaiblit d'une façon tout à fait anormale l'élément conservateur. Le dessein des ultramontains est manifestement de faire tomber le pouvoir aux mains de la gauche radicale, afin de provoquer ainsi des tiraillements, des excès et, en définitive, soit le renversement de « l'usurpateur », soit l'intervention étrangère. Certes, les amis de la liberté doivent espérer que leurs coupables visées seront confondues par la sagesse des députés de la gauche et même des républicains, avertis du péril par leur patriotisme. Cependant, à en juger par un discours éloquent que prononçait récemment, au Sénat, le Dr Pantaleoni ¹, les esprits prévoyants et sensés sont loin d'être rassurés. Cette réforme électorale est certes, bien plus encore que celle présentée par Disraeli, *a leap in the Dark*, un saut dans l'inconnu, et ce saut est fait, malheureusement, dans un moment très critique sous plus d'un rapport. Si le Pape appelle l'étranger à son secours, lorsque le pouvoir est aux mains des partisans décidés de la Loi des garanties, que dira-t-il si le ministère doit être un jour occupé par des hommes de l'extrême gauche ?

Le départ volontaire du Pape écarterait tous ces dangers. Il y aurait, sans doute, un moment de crise à passer ; mais au moins « l'épine » serait éliminée ; tant qu'elle reste dans la chair, l'inflammation est à craindre ! De toutes les solutions, ce serait, semble-t-il, la moins fâcheuse pour l'Italie et même pour la papauté. Elle épargnerait au Pape ce rôle odieux, qui soulèverait la réprobation de toutes les âmes religieuses, si le sentiment du juste et du bien n'était pas si déplorablement affaibli partout, ce rôle d'instigateur d'une guerre européenne et de provocateur à l'égorgement et à l'asservissement de l'Italie.

Il y aurait, sans doute, un moyen meilleur encore pour les Romains de s'affranchir définitivement de la domination papale qu'on menace de lui imposer, ce serait de sortir d'un

¹ M. Thomas a parlé ici même de l'ouvrage capital de M. Pantaleoni sur l'histoire romaine, *Storia civile e costituzionale di Roma*, 1881.

culte au nom duquel on prétend les asservir, mais ces remèdes héroïques étaient bons au xvi^e siècle. Les caractères débiles de notre temps ne sont plus capables de ces mâles résolutions.

Comment se fait-il, dit Voltaire, que les gouvernements de la France et de l'Angleterre sont devenus aussi différents que ceux de Venise et du Maroc?

« N'est-ce point, répond-il, par cette raison que, s'étant toujours plaints de la cour de Rome, les Anglais en ont entièrement secoué le joug honteux, tandis qu'un peuple plus léger l'a porté en affectant d'en rire et en dansant avec ses chaînes? »

Les Romains ont voulu jeter dans le Tibre les restes d'un saint pontife. Ils égorgeront peut-être, un jour, tout le Sacré-Collège. Mais quitter paisiblement une Église qui, pour un bout de territoire, négocie l'écrasement de leur pays et la destruction de leur unité nationale? Jamais!

ÉMILE DE LAVELEYE.
